

Tonner Drones décroche un financement non dilutif de 900 000 euros

Schiltigheim, 5 décembre 2024 18:00. Tonner Drones (« la Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a obtenu 900 000 euros de financement non dilutif auprès d'investisseurs de soutien et de son CEO.

Avec ces obligations et cette ligne de crédit, Tonner Drones étend sa visibilité financière. Lors de l'émission de droits de souscription en avril 2024, la société a communiqué qu'elle avait une visibilité financière pour 12 mois. Sous la nouvelle direction, les coûts opérationnels ont été réduits encore davantage, pour atteindre 20 000 euros par mois. Notamment parce que le CEO van den Ouden a renoncé à sa commission de gestion pour 2025. Grâce à la réduction des coûts et à l'accès à ce financement non dilutif, il n'est plus nécessaire de lever des fonds sur les marchés boursiers. Grâce aux mesures mises en œuvre, au soutien de la direction et des investisseurs, Tonner Drones est en passe de devenir une entreprise à forte trésorerie sur les marchés français.

Un investisseur a souscrit une obligation de 100 000 euros pour une période de 24 mois avec un taux d'intérêt de 5 %. L'obligation a été souscrite à 90 %. 300 000 euros ont été mis à disposition comme financement à court terme afin de donner à la société la flexibilité financière nécessaire pour réaliser des investissements et fournir un financement relais jusqu'au revenu potentiel à venir de la vente d'actifs. Les obligations ont été souscrites à 98% et l'intérêt est de 0,5% par mois. Le quatrième investisseur est le CEO D.M. van den Ouden, qui a fourni une facilité de crédit de 500 000 euros. Cette facilité de crédit peut être utilisée librement et remboursée à la discrétion de l'entreprise. Les seuls frais sont des intérêts de 6 % par an sur le montant effectivement utilisé. Aucun des produits ne donne accès au capital social.

«Les actionnaires et les investisseurs doivent comprendre que j'ai toujours financé moi-même mes propres entreprises. Mon objectif ultime est maintenant de faire de Tonner Drones un succès. J'utiliserai mes propres ressources pour y parvenir », a déclaré Diede van den Ouden, CEO de l'entreprise. « Je suis convaincu que nous allons réussir et cela me donne confiance que d'autres investisseurs commencent à se joindre à notre cause. Nous disons adieu au passé et nous rendons l'entreprise aux actionnaires. C'est un effet d'entraînement, car plus je gagne en confiance, plus je continue à investir.»

Fin du communiqué de presse

À propos de Tonner Drones : *Tonner Drones développe des technologies pour le secteur de la logistique. Tonner Drones détient des participations importantes dans certains fabricants de drones français prometteurs. La stratégie de Tonner Drones consiste à tirer parti de ses participations dans ces entreprises par le biais d'une gestion active des actifs. Des revenus supplémentaires peuvent être générés par les redevances sur les brevets détenus par Tonner Drones. Tonner Drones n'envisage pas de posséder une usine ; cependant, elle est déterminée à conserver la R&D pour ses produits et systèmes en France.*

En cas de doute, le texte anglais du communiqué fera foi.

Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).

Plus d'informations sur www.tonnerdrones.com: / contact@tonnerdrones.com

Communication financière
investors@tonnerdrones.com

Avertissement

Concernant les mérites de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de TonnerDrones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de TonnerDrones.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations et des services futurs et le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant des performances ou des événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes "s'attendre à", "anticiper", "croire", "avoir l'intention de", "estimer", "planifier", "projeter", "pouvoir", "devoir" ou la forme négative de ces expressions et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses concernant TonnerDrones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et les

acquisitions futures, les développements relatifs aux passifs éventuels, les changements dans les conditions économiques mondiales ou les principaux marchés de TonnerDrones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats escomptés. Les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué de presse est faite à la date du présent communiqué de presse. Sauf si la loi applicable l'exige, TonnerDrones ne s'engage pas à réviser ou à mettre à jour les déclarations prévisionnelles en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.